AMBASSADE DE FRANCE EN ÉTHIOPIE
ET AUPRES DE L'UNION AFRICAINE

Section consulaire

le 22/04/2016

Objet : **Procès-verbal du 1er conseil consulaire en formation bourses scolaires 2016/2017**

La séance plénière du conseil consulaire en formation bourses scolaires s'est tenue le 20/04/2016 à l'adresse suivante :

Salle Lagarde de l'Ambassade de France à Addis Abeba

Participants :

Membres de droit :

- M. COLNOT Claude, Consul, Représentant du Président du conseil consulaire
- M. PETIT Dominique, Conseiller consulaire

Membres participants avec voix délibérative:

- M. BOCCONE Marc, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Syndicat SGEN-CFDT
- M. CRISCI Joseph, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, SE-UNSA
- M. HUIBANT François, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), UFE
- M. LE DAIN Jean-Michel, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. LE TALLEC Bertrand, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Syndicat SNES-FSU
- M. PASQUIOU Jean-Pierre, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur LGM
- M. VILAIN Claude, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), FDM-ADFE
- M. VIUDES Serge, Représentant des parents d'élèves, Vice-président de l'APE

Membres invités :

- Mme CATAJAR Magali, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. PAUL Jacques, Représentant établissement d'enseignement, Directeur administratif et financier LGM

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Note de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le Président remercie les participants pour leur présence
Chaque participant dispose d'un dossier comportant la liste globale des propositions et les textes de référence sont mis à la disposition des membres du conseil.

- Rappel du principe de confidentialité.
- Rappel du calendrier :

Réception des dossiers du 18/01/2016 jusqu'au 26/02/2016 inclus
Transmission AEFE avant le 30/03/2016 CCB1 le 20/04/2016 (avant les vacances scolaires) Centralisation des dossiers par l'AEFE du 10/05/2016 au 14/06/2016

- Nature des dossiers :

34 dossiers de demandes de renouvellement uniquement, soit 56 boursiers.
2 visites à domicile ont pu être effectuées par les services consulaires.
2 boursiers CNED
Pourront être formulées des propositions d'attribution, de rejet et d'ajournement.

- Rappel des règles en matière de vote.
- Résultats de la CNB de décembre 2015.
- Cadre Budgétaire :

Les crédits disponibles pour le CCB1 2016-2017 sont de l'ordre de 185 000 euros et couvrent les besoins qui ont été évalués à 184 647,86 euros.
Par rapport à la précédente campagne, les frais scolaires stricto sensu progressent de 10 %.
Sur la période de référence, l'estimation du taux d'inflation est de 16.56%, tous les calculs sont faits sur la base du taux de chancellerie du 16/09/2015 soit 0.0434.

- Barème :

Rappel des principaux concepts sur lesquels repose son fonctionnement à l'appui de la brochure d'information.

- Frais parascolaires

Réévaluation de la bourse de transport établie sur la base d'une note du service économique et en accord avec les tarifs des contrats de taxi fourni par les demandeurs, selon les modalités suivantes :
2 zones nouvelles : à l'intérieur de la Ring Road ,12000 ETB par an et par enfant et à l'extérieur de la Ring Road, 20000 ETB par an et par enfant.

Examen des dossiers individuels

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

- Les représentants des syndicats des enseignants, ainsi que le Conseiller consulaire et la plupart des membres du conseil, renouvellent leur demande d'instruction des dossiers des professeurs sur les mêmes critères que les autres demandeurs, en intégrant les avantages familiaux perçus pas ces personnels dans leurs revenus.

- Les difficultés, concernant les élèves franco-éthiopiens qui vivent dans des foyers exclusivement amharophones, souvent des femmes seules de milieux très modestes, ont été soulevées par les membres du conseil. Ces enfants ne sont souvent pas intégrés aux autres. Dans certains cas ils réussiraient mieux dans une école éthiopienne, quitte à organiser pour eux un programme type programme FLAM.